



Communiqué de presse

Embargo: 27.06.2014, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-1405-90

Egalité pour les personnes handicapées : évolution 2007–2012

Les personnes handicapées mieux formées mais davantage exposées au risque de pauvreté

Neuchâtel, 27.06.2014 (OFS) – **Une formation qui s'améliore mais une situation financière qui se dégrade, tandis que l'emploi, la satisfaction dans la vie en général et l'utilisation autonome des transports en commun stagnent. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), l'OFS publie les premières séries temporelles disponibles permettant de mesurer l'évolution de la situation des personnes handicapées entre 2007 et 2012.**

Une formation inférieure mais un écart qui se réduit

Les personnes handicapées restent globalement moins formées que le reste de la population, surtout celles qui sont fortement limitées dans les activités de la vie ordinaire. Toutefois, depuis 2007, la part de celles qui ont achevé une formation tertiaire (université ou formation professionnelle supérieure) a progressé plus rapidement en termes relatifs (de 16% en 2007 à 22% en 2012, soit une progression de 40%) que dans le reste de la population (de 24% à 30%, soit une progression de 27%). L'écart entre les deux groupes tend donc à se réduire.

Un risque de pauvreté plus important et qui tend à se creuser

Les personnes handicapées sont davantage exposées au risque de pauvreté que les personnes non handicapées, un écart qui tend à se creuser depuis 2007. En effet, en 2012, 19% d'entre elles vivaient dans un ménage dont le revenu était inférieur au 60% du revenu médian suisse. En 2007, seuls 14% étaient dans une telle situation de risque de pauvreté. Dans le reste de la population, ce pourcentage était d'environ 11% en 2007 comme en 2012. Les personnes handicapées fortement limitées dans la vie ordinaire apparaissent encore plus exposées au risque de pauvreté (25% en 2012).

Participation au marché du travail et satisfaction dans la vie en général durablement plus basses

La part de personnes occupant un emploi est restée relativement stable parmi les personnes handicapées comme dans le reste de la population. La participation des personnes handicapées au marché du travail est ainsi restée inférieure d'environ 17 points de pourcentage durant les cinq années observées pour s'établir à 68% en 2012 contre 85% dans le reste de la population. Parmi les personnes handicapées fortement limitées dans la vie ordinaire, une sur deux occupait un emploi en 2007 comme en 2012.

L'écart entre personnes handicapées et non handicapées ne s'est pas non plus réduit en matière de satisfaction dans la vie en général. En 2012, les personnes handicapées affichaient une satisfaction moyenne de 7,3 points sur une échelle variant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait) contre 8,2 dans le reste de la population (personnes handicapées fortement limitées : 6,7). La satisfaction dans la vie en général permet de comparer la qualité de vie de personnes qui mènent des existences différentes.

La capacité à utiliser les transports publics sans aide stagne

Les personnes handicapées rencontrent plus souvent des difficultés à utiliser les transports publics. Malgré les mesures des compagnies de transport pour améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures, les personnes handicapées rapportent toujours autant de difficultés en 2012 qu'en 2007. Elles étaient en effet 90% à pouvoir utiliser trains et bus sans aide en 2007 et 88% en 2012.

2014, année symbolique pour l'égalité pour les personnes handicapées

2014 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). C'est aussi l'année de la ratification par la Suisse de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, validée le 15 avril et entrée en vigueur le 15 mai 2014. Cette convention prévoit un monitoring statistique de la situation des personnes handicapées dans les pays signataires. Les résultats présentés ce jour par l'OFS y contribuent directement.

Définitions

Personnes handicapées

Personnes qui indiquent avoir un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire. Les résultats présentés reposent uniquement sur les réponses des personnes de 16 à 64 ans vivant dans un ménage privé (25 à 64 ans pour les indicateurs de la formation).

Risque de pauvreté

La pauvreté monétaire est définie selon deux approches usuelles: l'approche absolue et l'approche relative. Le taux de risque de pauvreté réfère à l'approche relative: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières (sans le stock de fortune) sont sensiblement inférieures au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. Le seuil du risque de pauvreté est, au niveau de l'Union Européenne, fixé par convention à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent du ménage. Etre à risque de pauvreté signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. En 2012, le seuil de risque de pauvreté se monte à 30'031 francs par année pour un ménage d'une personne seule. Le risque de pauvreté dépend fortement de la situation familiale et du niveau de formation. Le revenu pris en compte correspond à la définition suisse, c'est-à-dire y compris le loyer fictif. L'OFS calcule aussi un taux de pauvreté, qui repose sur un seuil «absolu» se situant au niveau du minimum vital social.

Sources

Les indicateurs de l'égalité pour les personnes handicapées reposent principalement sur les données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Cette enquête a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. SILC est réalisée chaque année par téléphone auprès d'environ 7'000 ménages privés comprenant 17'000 personnes.

L'indicateur d'utilisation des transports publics sans aide repose quant à lui sur les données de l'enquête suisse sur la santé (ESS). L'ESS est réalisée tous les cinq ans depuis 1992 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). En 2012, un total de 21'597 personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés ont pris part à la partie téléphonique de cette enquête.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

.....

Renseignements:

Pascale Gazareth, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 46 36953,
e-mail : Pascale.Gazareth@bfs.admin.ch

.....

Service de presse OFS, tél. : +41 58 46 36013, e-mail : kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 58 46 36060, fax : +41 58 46 36061,
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [20 - Situation économique et sociale de la population](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous forme électronique (PDF) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.